

Le 5 septembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 août 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON, RODRIGUES.

**Procurations** : Madame SEGUIN à Madame FABRE, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON.

**Absent** : Monsieur PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Constitution d'une servitude sur la parcelle cadastrée section BN n°115**

Monsieur le Maire expose que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon bénéficie d'un patrimoine arboré à la fois riche, varié et concourant à la qualité de vie appréciée par l'ensemble des Andréziens-Bouthéonnais.

Il rappelle que la commune est propriétaire d'environ 45 hectares d'espaces verts accueillant de nombreuses essences et certains arbres de grande valeur patrimoniale. Dans le cadre de ses actions en faveur d'une ville écocitoyenne, elle prête une grande attention à l'entretien et à la préservation de cette richesse naturelle et à ce titre depuis 20 ans a planté plus de 2 000 arbres nouveaux et s'engage depuis plusieurs années à replanter 2 arbres à chaque fois qu'elle est contrainte d'en couper un pour des raisons de sécurité ou de maladie.

Parallèlement, la ville entend protéger le patrimoine arboré remarquable situé sur des parcelles ne lui appartenant pas par l'intermédiaire des outils réglementaires à sa disposition. C'est ainsi que divers espaces boisés classés sont identifiés sur la commune et dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel et que ce point fera l'objet d'une attention particulière dans les travaux d'élaboration du futur PLU intercommunal.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire indique que la parcelle cadastrée section BN n° 115 située 2 rue Alfred Nobel à Andrézieux-Bouthéon fait l'objet d'une opération immobilière portée par la société OLIAX DEVELOPPEMENT représentée par M. Olivier COLOMB. Ce tènement accueille de nombreux arbres dont la valeur patrimoniale n'est pas contestée. Si certains ont dû être coupés pour des raisons de sécurité suite à un diagnostic établi en lien avec les services municipaux compétents, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon entend garantir la conservation des arbres existant sur la parcelle, aujourd'hui non protégés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220906-2022-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2022

Publication : 06/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



C'est en ce sens, qu'en accord avec le propriétaire de la parcelle en question, il est proposé d'instaurer une servitude permettant d'assurer la jouissance d'une bande de terrain en cours d'aménagement conformément au projet ayant fait l'objet d'un permis de construire délivré à la société OLIAX DEVELOPPEMENT, tout en assurant une protection des arbres situés sur cette bande.

Monsieur le Maire ajoute que cette servitude vise donc à garantir la conservation de certains arbres aujourd'hui non protégés et permet en outre de préserver la possibilité de création d'une future liaison entre la rue Fernand Bonis et la rue Alfred Nobel nécessaire à la mise en œuvre d'une voie de circulation en mode doux, en fonction des opportunités foncières.

Il précise que le propriétaire de la parcelle concernée M. Olivier COLOMB, sollicité en ce sens, a donné son accord pour la création de cette servitude au bénéfice de la collectivité à titre gracieux. Il a pris en charge les frais de passage d'un géomètre et la Collectivité prendra en charge les frais notariés nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la constitution de la servitude par la Commune de l'emprise précitée, conformément aux limites mentionnées sur le plan-joint, sur la parcelle cadastrée BN n° 115.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **PREND ACTE** que l'Etude Notariale d'Andrézieux-Bouthéon sera désignée pour la rédaction de l'acte, étant précisé que les frais inhérents à cet acte seront pris en charge par la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces à intervenir et notamment l'acte authentique.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 6 septembre 2022

Le Maire,  
François DRIOL

Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET



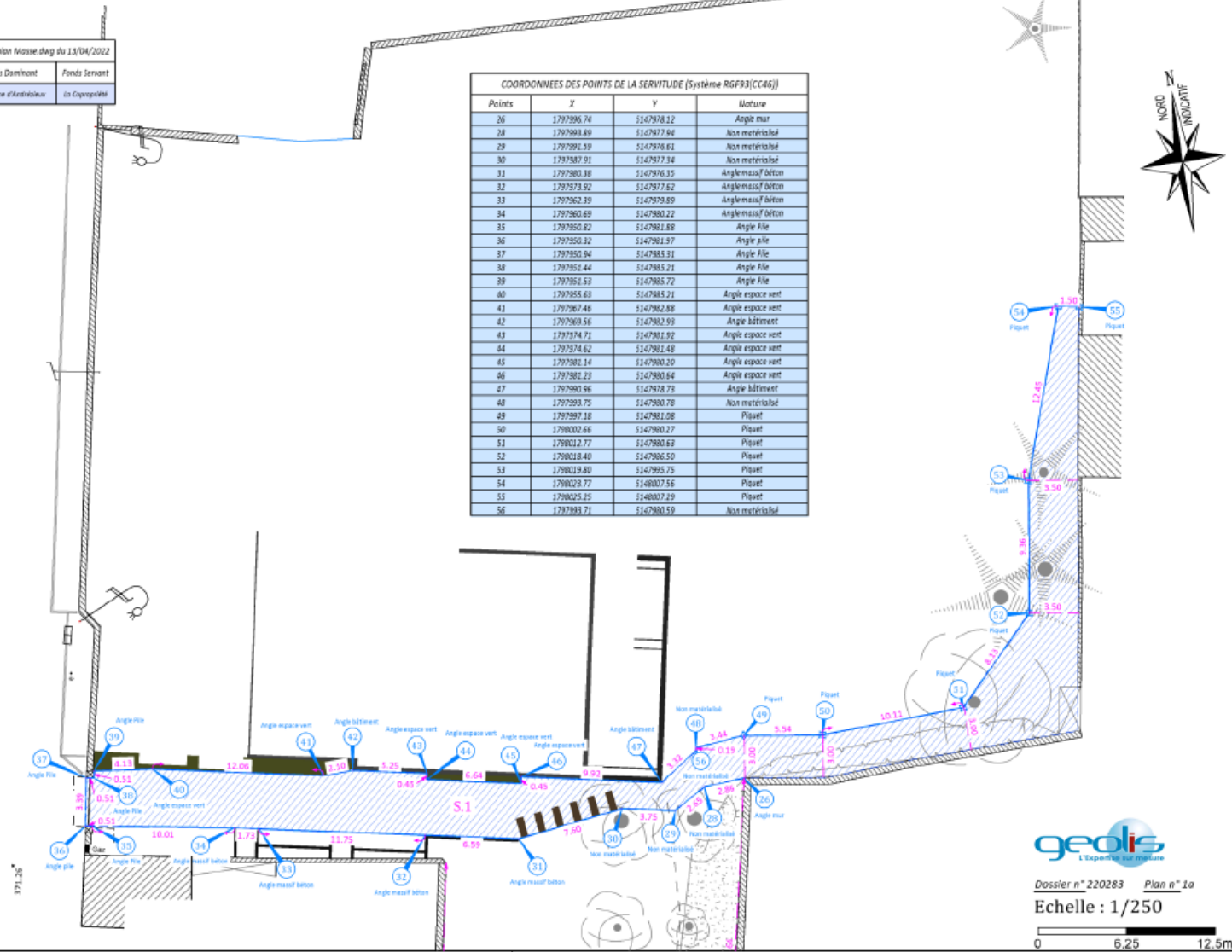
Références cadastrales : BN 349 issue de la BN 115

Ce plan n'a aucune valeur sans le titre et la page au dos (notes, servitude, légende, représentation cadastrale ...)

Dossier n° 220283

Servitude de passage établie d'après le plan d'EXE 00 plan Masse.dwg du 13/04/2022				
Nom	Nature	Origine	Fonds Dominant	Fonds Servant
S.1	Servitude de passage piéton	Commune d'Andrézieux	La Copropriété	

COORDONNEES DES POINTS DE LA SERVITUDE (Système RGF93(CC46))			
Points	X	Y	Nature
26	1797986.74	1147978.12	Angle mur
28	1797989.80	1147977.84	Non matérialisé
29	1797991.59	1147976.81	Non matérialisé
30	1797987.91	1147977.34	Non matérialisé
31	1797980.36	1147976.35	Angle massif béton
32	1797973.92	1147977.62	Angle massif béton
33	1797982.39	1147979.89	Angle massif béton
34	1797980.69	1147980.22	Angle massif béton
35	1797950.82	1147981.48	Angle file
36	1797950.32	1147981.97	Angle file
37	1797950.94	1147985.31	Angle file
38	1797951.44	1147985.21	Angle file
39	1797951.53	1147985.72	Angle file
40	1797955.63	1147985.21	Angle espace vert
41	1797967.46	1147982.88	Angle espace vert
42	1797968.56	1147982.99	Angle bâtiment
43	1797974.71	1147981.92	Angle espace vert
44	1797974.62	1147981.48	Angle espace vert
45	1797981.14	1147980.10	Angle espace vert
46	1797981.23	1147980.64	Angle espace vert
47	1797980.96	1147978.73	Angle bâtiment
48	1797993.75	1147980.78	Non matérialisé
49	1797997.18	1147981.08	Piquet
50	1798002.66	1147980.17	Piquet
51	1798012.77	1147980.63	Piquet
52	1798018.40	1147986.50	Piquet
53	1798019.80	1147995.75	Piquet
54	1798023.77	1148007.56	Piquet
55	1798025.25	1148007.29	Piquet
56	1797983.71	1147980.59	Non matérialisé



Dossier n° 220283 Plan n° 1a

Echelle : 1/250

